

Sujet: [INTERNET] Enquête publique CENTRALE BOIGAZ de la Ribière

De : Chafeau <chafeau@orange.fr>

Date : Wed, 24 Oct 2018 08:28:02 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Monsieur,

Merci de bien vouloir trouver ci-joint mon avis

sur le projet de méthanisation de la Ribière.

Salutations distinguées

Lettre méthanisation.odt	Content-Type: application/vnd.oasis.opendocument.text Content-Encoding: base64
---------------------------------	---

Mr CATHALIFAUD Aimé
45 rue Edison
87000 – LIMOGES

à Monsieur le Président de la commission d'enquête

Limoges le 23 octobre 2018

Objet : Enquête publique Centrale Biogaz de la Ribière

Monsieur le Président de la commission d'enquête,

Je vous adresse ce courrier pour vous faire part de mes interrogations sur le projet d'implantation de l'usine de méthanisation porté par la société VOL-V dans la zone de la Ribière .

Je suis bien conscient qu'il est nécessaire de mettre en place des énergies renouvelables, mais en le faisant de manière à ce que celles ci apportent plus d'avantages que de désagréments . Or la localisation même du site choisi est en elle même particulièrement pénalisante pour la population environnante : un établissement l'ESAT et un Restophone situés à moins de 50 mètres , un immeuble et des habitations à 100 mètres (rue de Solignac) , le Castel Marie qui accueille des personnes souffrant de troubles cognitifs (maladie d'Alzheimer) et une zone pavillonnaire très dense dans un rayon de 600 mètres .

Toutes ces constructions sont situées sous les vents dominants et leurs habitants doivent déjà subir certains jours les odeurs de l'abattoir . La société VOL-V a bien réalisé un état initial des odeurs , mais a fait intervenir pour ce faire un jury de deux personnes , mais non expert (porteur du projet) . Cela ne semble pas très sérieux .

Dans le projet, il est indiqué que les intrants proviendront de la Haute-Vienne et de 6 départements limitrophes, mais aussi que 10 % de ces intrants pourront provenir d'autres zones du territoire national .Cela est assez flou, et nous ne connaissons ni l'origine géographique,ni les trajets envisagés pour les transporter .

Quant aux digestats, 50 % des solides seront épandus dans 32 communes de l'Indre dont la plus près est située à 125 km et la plus éloignée à 172 km du lieu de production, soit une moyenne de 153 km !

Le trafic journalier est estimé à 24 véhicules hors période d'épandage et 46 en période d'épandage dont 18 à 40 poids lourds. Si ce trafic est considéré peu important par la société , il faut souligner qu'il sera très impactant pour la rue Archimède qui dessert cette usine. Cela posera de sérieux problèmes compte-tenu des virages empruntés côté bas de la rue de Nexon et de l'étroitesse de la rue, mais aussi du fait que l'entrée de l'usine se situera en face de l'ESAT .

De plus, se rajouteront les odeurs des camions transportant les intrants, les odeurs lors de l'ouverture des portes , tout ceci en face de la terrasse du restaurant de l'ESAT .

Nous ne connaissons pas l'impact bruit occasionné par la torchère , pas plus que ceux de fonctionnement de cette usine .

D'autres risques encore plus impactants , gaz toxique H₂S₁ , explosivité , infiltration du biogaz dans le sol,etc...peuvent produire de sérieux dangers en cas de fonctionnement defectueux .

La localisation du site, l'emplacement choisi sur un ancien dépôt pétrolier, les odeurs inévitables qui ne manqueront pas d'incommoder les clients et le personnel du restaurant de l'ESAT le personnel du Restophone ,mais aussi les habitants très proches devraient conduire à un rejet de ce projet sur ce lieu de La Ribière .

De plus, la construction de cette usine qui devrait durer entre 10 et 12 mois engendrera une pollution très importante due aux engins de chantier, aux camions, aux poussières, etc.. et pourrait conduire l'ESAT et le Restophone à des difficultés très importantes, voire à la fermeture définitive.

Peut-on mettre en balance 2 à 3 emplois créés et potentiellement la destruction de 160 autres dont 120 en situation de handicap ?

Pour ma part, je refuse de voir cette usine de méthanisation s'implanter au milieu d'habitations.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, à ma considération distinguée.

Aimé Cathalifaud